

FEUILLE DE ROUTE 2023-2028

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Mars 2024



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

ÉDITORIAL

La mission du département du territoire est double. Il doit préserver nos ressources et améliorer la qualité de vie dans une société ouverte et solidaire. Posée comme ça, tout le monde approuvera, il s'agit de quelques mots introductifs de la feuille de route départementale. Lorsqu'il s'agit de concrétiser cette ambition dans les projets, cela s'apparente plus à un exercice d'équilibre, avec des politiques publiques – et derrière elles des collaboratrices et collaborateurs – qui font face à des mouvements contradictoires. Il nous appartient de sublimer ces contradictions qui sont celles, d'un côté, de développer, donc de construire, d'aménager, de planifier et de l'autre, de conserver, de protéger, de ménager. Ces deux réalités s'expriment différemment selon l'échelle territoriale et pour chaque projet, une pesée d'intérêt est faite. Le département du territoire n'est pas un département de statu quo. Au contraire, il incarne la transformation et la constante évolution de nos quartiers, de nos campagnes et plus largement de notre paysage. Il dessine inlassablement la Genève de 2030, de 2050 et parfois même au-delà. Dans cette feuille de route, vous trouverez les grands projets départementaux, portés avec de nombreux partenaires, à l'horizon 2028. Cette échéance de législature, un peu artificielle, a le mérite de poser nos ambitions qui mettent toujours au centre le bien commun et l'humain.

J'espère que vous lirez entre les lignes l'engagement quotidien des collaboratrices et collaborateurs de ce département qui sont autant des experts dans leurs domaines que des serveurs de l'Etat. Il n'y a rien d'anodin dans cet investissement quotidien. Il témoigne d'un certain plaisir au travail, de la satisfaction de participer à des projets impactant sur plusieurs générations. Il dit quelque chose aussi de la patience, qualité essentielle lorsqu'il s'agit de travailler sur ce temps long qu'est la transformation et l'adaptation du territoire. Enfin, il exprime l'humilité à mener des projets qui offrent abri, travail, loisir, verdure, patrimoine, fonctionnalité et flânerie sans acclamations. Nous avons toutes et tous besoin de reconnaissance, que ces quelques lignes en soient une.

Bonne lecture,

Antonio Hodgers,
Conseiller d'Etat
Département du territoire





© Loïs von Siebenthal

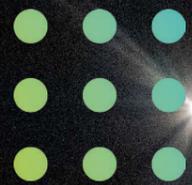
SOMMAIRE

- ÉDITORIAL..... 1**

- DÉVELOPPER ET MÉNAGER LE TERRITOIRE..... 4**
 - 1. Réviser le plan directeur cantonal..... **6**
 - 2. Poursuivre le programme de planification des quartiers de logements et réussir une densification de qualité..... **8**
 - 3. Des quartiers qui tiennent compte des besoins de la société, des usages de la vie et de la culture du bâti..... **12**
 - 4. Logements : mixité sociale et générationnelle, évolution des ménages et lutte contre la pénurie..... **13**
 - 5. Planifier et réaliser les équipements publics nécessaires..... **14**
 - 6. Créer de nouveaux espaces publics accueillants et améliorer l'existant... **15**
 - 7. Offrir des espaces propices à la biodiversité, à sa régénération et sa mobilité afin qu'elle délivre ses fonctions écosystémiques..... **16**

- ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE..... 19**
 - 1. Ressources : préserver, restaurer et partager..... **20**
 - 2. Assainir le parc bâti..... **21**
 - 3. Plan climat cantonal : mise en oeuvre..... **22**
 - 4. Développer un système alimentaire durable..... **22**
 - 5. Former les acteurs indispensables à la transition écologique..... **24**

- DÉLIVRER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ..... 26**
 - 1. Renforcer le lien Etat – administrés..... **28**
 - 2. Le DT : un employeur attractif et exemplaire..... **29**
 - 3. Poursuivre la transformation numérique responsable..... **31**



DÉVELOPPER ET MÉNAGER LE TERRITOIRE



© David Mayenfisch capib.com / Urban Project SA

Fête de l'inauguration du quartier de l'Etang en septembre 2023

1. Réviser le Plan directeur cantonal

Cette législature accompagne la révision complète du Plan directeur cantonal (PDCn) qui intervient dans le contexte particulier de l'urgence climatique. Le canton de Genève et les partenaires des territoires de l'agglomération se sont fixés comme objectif d'engager la transition écologique du Grand Genève. Il s'agit de proposer un projet de territoire amenant à la neutralité carbone à l'horizon 2050 et permettant d'anticiper les conséquences des changements climatiques. Une vision territoriale transfrontalière (VTT) est en cours de réalisation, elle pose l'ambition et les lignes directrices pour répondre à ce défi à l'échelle régionale. Le PDCn s'appuie sur les résultats de cette vision et en propose la déclinaison et la mise en œuvre à l'échelle cantonale à l'horizon 2050.

Les enjeux sont nombreux:

1. Environnement: le PDCn coordonne l'ensemble des actions nécessaires pour conserver, régénérer ou revitaliser le socle environnemental de notre territoire (sols, sous-sols, eau, air, biodiversité, ressources naturelles et agricoles) tout en y favorisant les activités humaines qui s'y déploient. Il facilite le développement des énergies renouvelables, tel que prévu dans le plan directeur de l'énergie (PDE), en particulier grâce au solaire thermique et photovoltaïque et à la géothermie. Cette dernière, qui permettra de couvrir 30% des besoins en chaleur, rentre dans une phase opérationnelle.

2. Démographie: Le PDCn se base sur les scénarios démographiques de la Confédération, qui prévoient une poursuite significative de la croissance de la population du canton. Il prévoit de planifier les infrastructures, logements et équipements nécessaires pour accueillir les habitants et usagers du territoire.

3. Economie: Genève est un centre économique dynamique, un pôle d'innovation et de recherche de premier plan et le siège de nombreuses organisations internationales. Le PDCn accompagne l'économie en planifiant un territoire attractif et de qualité pour la diversité des entreprises.

+130'000
HABITANTS EN
2050



4. Urbanisation: l'urbanisation du canton se poursuit essentiellement par la mutation de la zone à bâtir existante, dans une perspective de « territoire des courtes distances ». La qualité de vie est améliorée par la régénération des quartiers incluant la requalification des espaces publics, la mise à disposition d'équipements de proximité, la conservation du patrimoine bâti et naturel, ainsi qu'un accès facilité à des espaces de ressourcement et à un environnement naturel préservé, favorisant le bien-être et la santé de la population.

5. Mobilité: le canton de Genève est confronté à des problèmes de nuisances, de congestion routière et de transports en commun saturés. La réduction nécessaire de l'usage des modes de transports individuels motorisés est une opportunité pour requalifier les infrastructures de transport et promouvoir les modes de déplacement durables, favorables à la sécurité et à la santé des usagers.

6. Social: le PDCn promeut la mixité sociale en favorisant une offre diversifiée de logements accessibles à tous les revenus. Il renforce la cohésion sociale en projetant un réseau d'espaces publics inclusifs.

7. Culture du bâti : Genève est riche en patrimoine culturel, architectural et historique. Le PDCn préserve et valorise ce patrimoine bâti tout en favorisant la création et l'accès à la culture pour tous les habitants.

8. Gouvernance: le PDCn renforce la coordination entre les différents acteurs (public et privé) et favorise la participation citoyenne dans le processus de prise de décision.

INDICATEURS

- » Localisation du potentiel d'accueil (habitants, emplois, équipements) selon les projections de la Confédération
- » Soutien à l'atteinte des objectifs du plan climat cantonal: neutralité carbone et adaptation aux changements climatiques
- » Respect du quota de SDA: 8'400 hectares Adoption par le Grand Conseil: 2027

2. Poursuivre le programme de planification des quartiers de logements et réussir une densification de qualité

La population genevoise peut compter sur la réalisation substantielle des quartiers bien connus comme Belle Terre - les Communaux d'Ambilly, les Cherpines, les Grands Esserts ou les projets à Bernex. Malgré leurs tailles et leurs spécificités

propres, chacun d'entre eux respecte les principes de quartiers de logements bien connectés aux axes de transports publics, dotés d'équipements du quotidien et de logements accessibles à toutes les catégories de la population.



© Loprieno

Chantier - Grands Esserts à Veyrier

BELLE TERRE (LES COMMUNAUX D'AMBILLY)

- 2025
ADOPTION DES PLQ (PIÈCES A1 ET A3)
- 2027
ADOPTION DES PLQ (PIÈCES A4 ET A5)
- 2030
LIVRAISON DES LOGEMENTS (PIÈCES A1 ET A3)
- 2032
LIVRAISON DES LOGEMENTS (PIÈCES A4 ET A5)

CHERPINES (QUARTIER DU ROLLIET)

- DÉBUT 2023
DÉMARRAGE DES TRAVAUX SUR LES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX
- ETÉ 2023
DÉMARRAGE DU CHANTIER DE L'ÉCOLE
- 2026
LIVRAISON DES PREMIERS LOGEMENTS ET DES ESPACES PUBLICS
- SEPTEMBRE 2026
OUVERTURE DE L'ÉCOLE

GRANDS ESSERTS

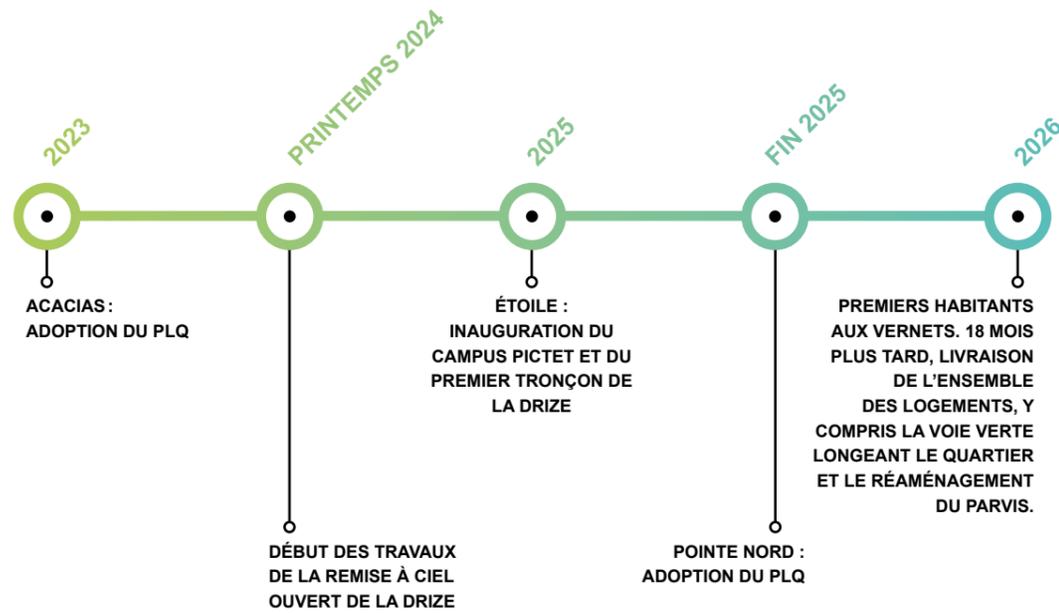
- DÈS 2024
DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE LA ROUTE DE VEYRIER
- DÈS FIN 2024
DÉMARRAGE DU CHANTIER DU GROUPE SCOLAIRE
- 2025-2026
LIVRAISON CONCOMITANTE DES LOGEMENTS ET DES ROUTES CANTONALES

BERNEX

- 2024
AUTORISATION DE CONSTRUIRE DE LA FABRIQUE CARAN D'ACHE
- 2024
TRAVAUX DE LA FERME URBAINE
- 2024
ADOPTION PDZIA DES ROUETTES ET DU PLQ VAILLY
- PRINTEMPS 2024
LIVRAISON DES DERNIERS LOGEMENTS DANS LE QUARTIER DE SAINT-MATHIEU, INAUGURATION DE LA PLACE DE PRÉ-MARAIIS ET RÉALISATION DES PLANTATIONS
- 2024
AVANT-PROJET DU PARC DU VUILLONNEX SUR CONFIGNON
- 2025
ARRIVÉE DE CARAN D'ACHE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DES ROUETTES
- 2026
ADOPTION DU PLQ DU VUILLONNEX À CONFIGNON ET PLQ DU GROUET À BERNEX
- 2026
AUTORISATION DE CONSTRUIRE DU PÔLE DE FORMATION A LA GOUTTE DE SAINT-MATHIEU
- 2028
LIVRAISON DES PREMIERS LOGEMENTS DU PLQ VAILLY
- 2029
FINALISATION DU PÔLE DE FORMATION À LA GOUTTE DE SAINT-MATHIEU

Le périmètre du projet Praille Acacias Vernets (PAV) représente le potentiel le plus important et le plus exceptionnel de régénération urbaine, qu'il s'agisse de logements, d'équipements, d'espaces publics ou d'emplois. **Ce renouvellement place l'habitant(e) au centre.** Il permet de développer la «ville du quart d'heure» et de rendre le territoire plus vivant grâce à un réseau d'espaces publics pacifiés, rafraîchissants et accueillants. A l'échelle des quartiers, les partis d'aménagement poursuivis visent à lutter contre les îlots de chaleurs particulièrement présents au PAV, à travers le tryptique «eau-sol-arbre» qui renforce les fonctions assurées par ces éléments naturels et à favoriser la mobilité douce. Le changement d'échelle et les fortes

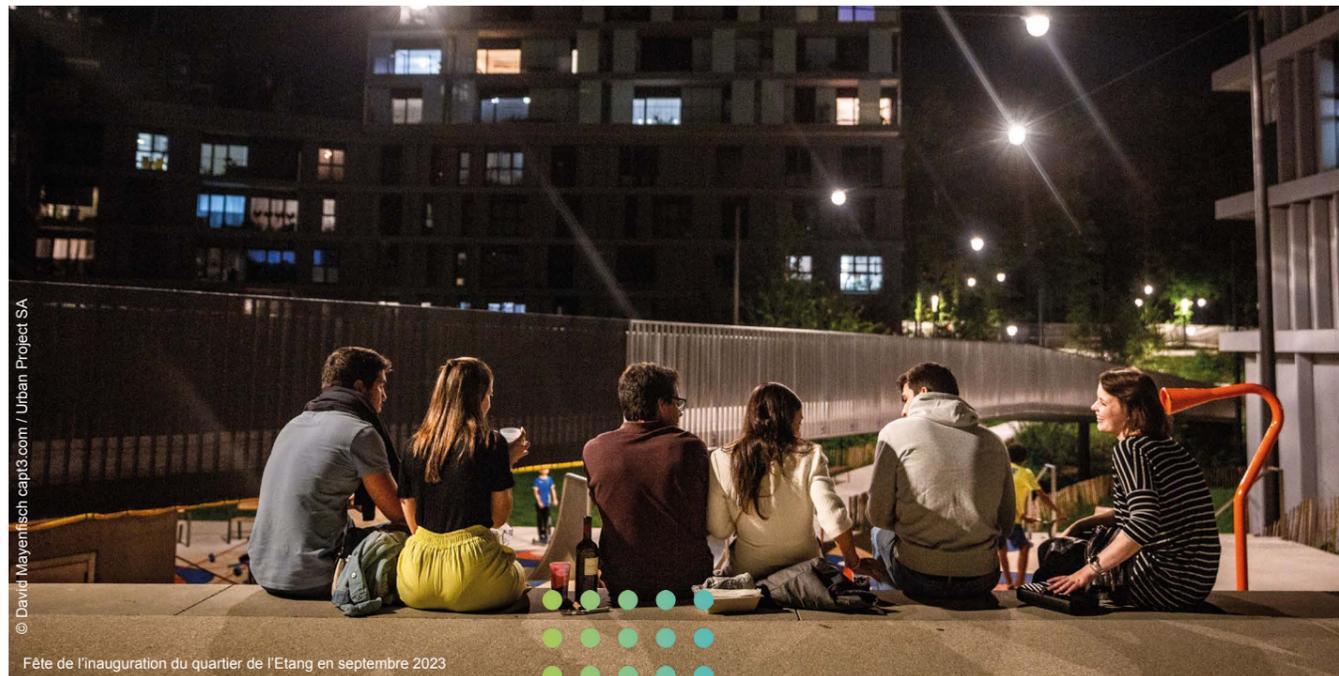
ambitions du PAV en matière de qualité dessinent un aménagement complètement revu de la route des jeunes, l'accueil de plusieurs établissements scolaires pour les enfants des quartiers et une économie circulaire particulièrement valorisée. Qu'il s'agisse de recyclage ou de réemploi des matériaux ainsi que de réutilisation, à la marge, de bâtiments existants, le PAV est le laboratoire d'une ville nouvelle, économe en ressources et généreuse en infrastructures publiques. Sa transformation est continue. Elle dialogue avec ses tracés naturels et historiques (rivières, réseaux viaires, patrimoine bâti) et avec les quartiers existants qu'il borde, pour entraîner avec lui une régénération vertueuse de la ville existante.



L'ensemble de ces orientations, qui sont poursuivies dans chaque nouveau projet urbain, contribue à l'apaisement des espaces publics, en limitant les émissions de polluants atmosphériques et les excès de bruit. En particulier, le DT présente en 2024 un nouveau plan d'action Bruit, qui intègre des mesures favorisant une ambiance sonore de qualité en ville. Il continue de déployer son programme «Eau

en ville» partout où c'est possible. En partenariat avec les milieux de la construction, **le DT encourage activement l'utilisation de matériaux sains, exempts de pollutions** et de techniques constructives. Ces mesures permettent une réduction de l'empreinte carbone et de l'empreinte matière tout en contribuant à la qualité de l'air intérieur et à la santé des habitants.





© David Mayentisch capt3.com / Urban Project SA

Fête de l'inauguration du quartier de l'Etang en septembre 2023



LE QUARTIER
EST LE POINT
D'ANCRAGE DANS
LA VILLE

3. Des quartiers qui tiennent compte des besoins de la société, des usages de la vie et de la culture du bâti

Le canton de Genève connaît depuis de nombreuses années une forte croissance démographique et économique qui induit une transformation urbaine rapide et une accentuation de la pression sur le patrimoine bâti et naturel, sur les réseaux structurants du territoire et les ensembles paysagers. Les enjeux environnementaux nous poussent à revoir les modèles d'urbanisation en extension et par secteurs monofonctionnels. Le principe du développement vers l'intérieur pose un défi non seulement pour la création du patrimoine de demain, mais également pour répondre à l'évolution des modes de vie et des besoins de la société.

Pour répondre à ces enjeux, le processus de développement urbain doit être cohérent et conduit avec soin à l'ensemble des échelles du territoire. Il doit être en mesure de préserver et de valoriser les éléments structurants et sociétaux du territoire et tenir compte des besoins de la population, tant en termes d'usages que d'identité. Le quartier étant le point d'ancrage dans la ville, **la transparence dans la communication et l'implication citoyenne dans le processus de sa transformation sont des conditions de réussite importantes.**

Le grand défi de cette législature est de réussir le renouvellement de la ville sur elle-même, qui s'appuie notamment sur les objectifs de la Déclaration

de Davos, auquel le canton de Genève a adhéré. Cette dernière vise à garantir, à toute échelle du territoire, une culture du bâti de qualité. Cette approche permet un «développement vers l'intérieur», en intégrant, en amont et à l'échelle pertinente, le patrimoine bâti et naturel. La prise en compte des aspects patrimoniaux comme éléments fédérateurs de projet est primordiale pour obtenir l'adhésion de la population.

Dans la planification urbaine, le principe de la séparation des fonctions est abandonné dans la mesure du possible au profit de quartiers mixtes, diversifiés et dotés de services de proximité et d'espaces publics de qualité. Une intensification et une diversification des usages répondant aux besoins des habitants sont recherchées.

Des outils de différentes natures ont été développés et sont à disposition pour accompagner et orienter cette transformation urbaine sensible et qualitative par planification directrice ou d'affectation. Il s'agit d'outils de nature différente : inventaires et recensements (ISOS, recensement architectural), guides (Charte Quartier en transition), plateformes de travail et pôles de compétences interservices (p.ex. Plateforme Patrimoine et territoire élargie à la thématique du paysage en 2024).

4. Logements : mixité sociale et générationnelle, évolution des ménages et lutte contre la pénurie

La politique du logement favorise la réalisation de logements en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population genevoise. Elle vise à assurer une répartition équilibrée des diverses catégories de logements pour garantir une mixité sociale sur le territoire, facteur essentiel de sécurité, garant de la paix sociale et donc de stabilité de la société. La mise en œuvre du nouvel art. 4A de la loi générale sur les zones de développement, qui fixe les catégories de logements à construire dans cette zone, favorisera l'atteinte de cet objectif majeur.

La construction de nouveaux logements doit se poursuivre de manière soutenue pour lutter contre la pénurie, endémique dans notre canton. Non seulement les objectifs du PDCn 2030 doivent être atteints, mais les futurs objectifs devront en tenir compte. L'Etat doit par ailleurs aider les ménages aux revenus les plus modestes à se loger. La part de logements d'utilité publique (LUP) doit ainsi progresser de manière accentuée pour atteindre un parc de 20% dans un horizon temps raisonnable, grâce à l'utilisation du fonds LUP. Le soutien aux

coopératives d'habitation, qui permettent d'assurer aux habitants des loyers plus raisonnables et plus stables dans la durée permettra également de répondre aux besoins d'une grande partie de la population.

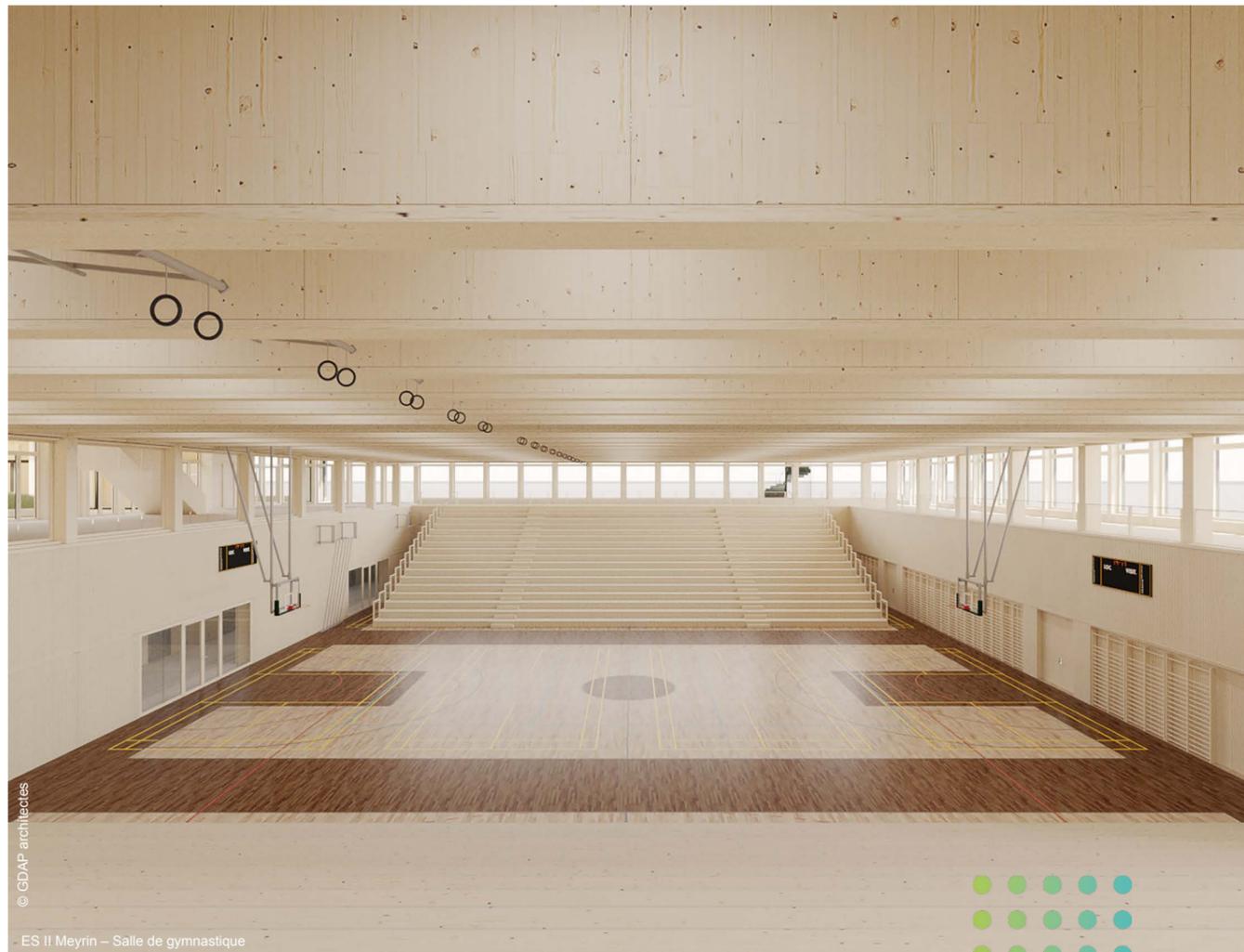
Les logements doivent par ailleurs répondre à l'évolution des parcours de vie des citoyens. Le vieillissement de la population et les parcours non linéaires des groupes familiaux doivent être intégrés en amont des projets de construction, en favorisant **la créativité typologique des logements**, leur modularité, leur qualité d'usage et leur convivialité. L'Etat encourage les projets contenant des espaces partagés, mais également les projets intégrant des structures intergénérationnelles. L'habitat proposé doit favoriser le bien-être de la population, notamment en préservant le patrimoine bâti et naturel existant et en prévoyant des aménagements extérieurs majoritairement en pleine terre. Ces derniers favorisent la nature en ville, le déplacement de la biodiversité et une arborisation propice aux îlots de fraîcheur.

LUTTER
CONTRE LA
PÉNURIE DE
LOGEMENTS,
ENDÉMIQUE DANS
NOTRE CANTON

LA PART DE
LUP
DOIT PROGRESSER
JUSQU'À
20%

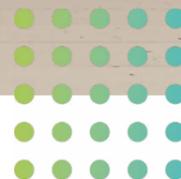


Les Jardins de la Gradelle



© GDAP architectes

ES II Meyrin – Salle de gymnastique



5. Planifier et réaliser les équipements publics nécessaires

Le développement important de la population du canton implique que des infrastructures soient réalisées en quantité et en qualité suffisantes, dans tous les domaines de l'action publique. Des études et des travaux sont menés pour que les élèves des enseignements des degrés secondaires I et II, professionnels et spécialisés, soient accueillis dans de **nouveaux établissements ou dans des écoles existantes à la capacité étendue**. Ainsi, des nouveaux locaux sont mis à disposition pour les écoles de pédagogie spécialisée. Pour les élèves du cycle d'orientation, des pavillons et des extensions modulaires seront réalisés sur des lieux de formation déjà en exploitation afin d'étendre la capacité de certains sites. Les travaux débutent pour doter l'Université des outils permettant d'assurer son rayonnement international, notamment dans le domaine des sciences. Les hautes écoles bénéficient également d'un soutien important pour **les formations de la santé, de la gestion de la nature et de l'ingénierie**. Toutes ces études sont accompagnées d'un volet environnemental fort, notamment à l'aide de l'évaluation environnementale stratégique.

Le dispositif pénitentiaire du canton est quant à lui largement amélioré, tant en termes de capacité

que de conditions d'incarcération. Des études sont ainsi menées afin de mettre en place des lieux de détention spécifiques aux femmes, aux mineurs et aux jeunes adultes. La réalisation de bâtiments conformes aux standards nationaux et internationaux de la détention avant jugement et de l'exécution de peine est planifiée.

Des études sont lancées pour le regroupement des services opérationnels de la police au Sapay et la réalisation du nouveau palais de justice, infrastructure emblématique du PAV.

Le schéma directeur hospitalier 2040 est déployé progressivement; sur le pôle femme-enfant-adolescent avec la dernière phase de travaux de la maternité, puis les études et la réalisation du nouvel hôpital des enfants; pour le pôle gériatrie avec la rénovation de l'hôpital de Loëx; le pôle psychiatrie avec les études du nouvel hôpital et, enfin, le pôle adulte avec le lancement des études pour la reconstruction et rénovation de la zone nord du site Cluse-Roseraie.

RÉALISATION
DU NOUVEL
HÔPITAL
DES ENFANTS



6. Créer de nouveaux espaces publics accueillants et améliorer l'existant

Le canton de Genève dispose de nombreux espaces publics de grande qualité que cela soit au milieu des quartiers ou sur les rives du lac ou des rivières. Le processus de régénération et de requalification urbaine que le développement vers l'intérieur induit concerne particulièrement les espaces publics et leur mise en réseau. La qualité de ceux-ci, leur capacité à répondre aux besoins des usagers, est un facteur fondamental pour le «vivre ensemble». Les espaces publics sont également un vecteur important pour intégrer plusieurs enjeux environnementaux tels que la désimperméabilisation des sols ou la biodiversité et pour l'adaptation des villes au changement climatique. L'application de la stratégie «Faire ensemble l'espace public» et notamment son «Guide opérationnel» permet de faire évoluer les pratiques des acteurs de l'espace public et facilite la réalisation ou la requalification d'espaces publics de qualité, inclusifs et adaptés aux besoins de la population genevoise.

lité. L'accompagnement en termes paysager, territorial, environnemental et architectural des projets infrastructurels cantonaux permet de veiller à leur qualité, en particulier par la mise en oeuvre du triptyque eau-sol-arbre.

Une série de nouveaux espaces publics sont prévus ces prochaines années: dans les quartiers actuellement en cours de planification, par exemple les grands projets Cherpines et Bernex; en lien avec les projets de transports publics, en particulier les prolongements du tram; ou encore dans le contexte de la remise à ciel ouvert de cours d'eau, tels que la Drize et l'Aire dans le PAV.

Si les projets pérennes de conception ou de requalification d'espaces publics sont à privilégier, des projets pilotes peuvent servir à les préfigurer et, par exemple, répondre à la problématique des îlots de chaleurs en ville, à l'image du **projet Cool city dans les cours d'écoles**. Une collaboration est mise en place avec les communes de sorte à multiplier l'action en faveur d'espaces publics de qualité et rafraichissants. Les maîtrises d'ouvrages cantonales facilitent et accélèrent également la réalisation de projets d'importance cantonale et intercommunale.

RÉALISATION
DES VOIES
VERTES
D'AGGLOMÉRATION



Concrètement, la réalisation des voies vertes d'agglomération, mais aussi les projets venant modifier le domaine public le long des routes, chaussées et des eaux superficielles, renforce progressivement sur le territoire cantonal le maillage d'espaces publics de qua-



© Etat de Genève

Pépinière urbaine – Parc Rigot



Projet Nature en Ville – Rue des Gares

7. Offrir des espaces propices à la biodiversité, à sa régénération et sa mobilité afin qu'elle délivre ses fonctions écosystémiques

Le DT a l'ambition de renforcer la préservation et régénération de la biodiversité. Les habitats naturels de qualité et diversifiés nécessaires aux espèces sauvages doivent être garantis et leurs déplacements assurés dans l'ensemble du bassin genevois grâce à une infrastructure écologique de qualité représentant au moins 30% du territoire, qui sera matérialisée dans la VTT et la révision du PDCn. Si la plupart des zones les plus précieuses sont déjà protégées et sous gestion active pour maintenir voire augmenter leur qualité biologique, un travail continu reste nécessaire pour identifier les mesures prioritaires, assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces espaces naturels sensibles sur le territoire. La préservation et la restauration de la biodiversité doivent être favorisées jusqu'au cœur des espaces urbanisés.

Le défi est donc de compléter cette infrastructure écologique existante qui assure la fonctionnalité de la biodiversité, fournit des services écosystémiques (l'air que nous respirons, la fertilité de nos sols, la qualité et la disponibilité de l'eau) tout en

participant à la prospérité économique, sociale et environnementale. Le canton va poursuivre le développement urbain vers l'intérieur, qui passe par la qualité biologique des espaces extérieurs (rue, trottoir, plate-bande, square, parc, terrasse, toiture, etc.). Les programmes Eau et Nature en ville accompagnent les planifications et les projets afin de garantir une présence accrue de la biodiversité sous toutes ses formes. Cet accompagnement s'appuie d'une part sur le référentiel Nature en ville, qui est un guide reflétant les pratiques à déployer dans les projets, d'autre part, au travers de mesures paysagères au titre de compensation écologique. Outre la mise en œuvre de la stratégie d'arborisation qui ambitionne d'augmenter le taux de canopée grâce à la plantation de 150'000 arbres en 15 ans, le DT s'emploie à promouvoir et soutenir la végétalisation des toitures, la création de milieux naturels, la désimperméabilisation des sols, la gestion de l'eau, l'évolution des modalités d'entretien des espaces verts, la suppression des obstacles au passage de la faune et le renforcement de la trame noire. Ainsi, que ce soit dans le cadre de requalification d'es-

paces publics, lors de rénovation de bâtiments, de mise en place de réseaux ou à l'occasion d'une densification, la prise en compte active de la biodiversité est une réelle opportunité d'apporter une plus-value importante pour la population, garante d'une ville résiliente face aux changements climatiques.

Le deuxième plan d'action biodiversité aura ainsi pour principal objectif une intégration effective, cohérente et transversale de la biodiversité dans les politiques publiques.

INDICATEURS

Infrastructure écologique

- » 30% du territoire cantonal participe à l'infrastructure écologique
- » Etablissement de réservoirs de biodiversité sur 17% du territoire cantonal

Nombre d'arbres plantés

- » 40'000 arbres dans la totalité de l'aire urbaine (projet de PL – arbres)
- » dont 12'500 arbres sur le domaine public des 10 communes de plus de 10'000 habitants (Contreprojet à l'IN 182 – PL 13348)

Passages à faune

- » Au moins 1 passage à petite et moyenne faune sous la chaussée

Toitures végétalisées:

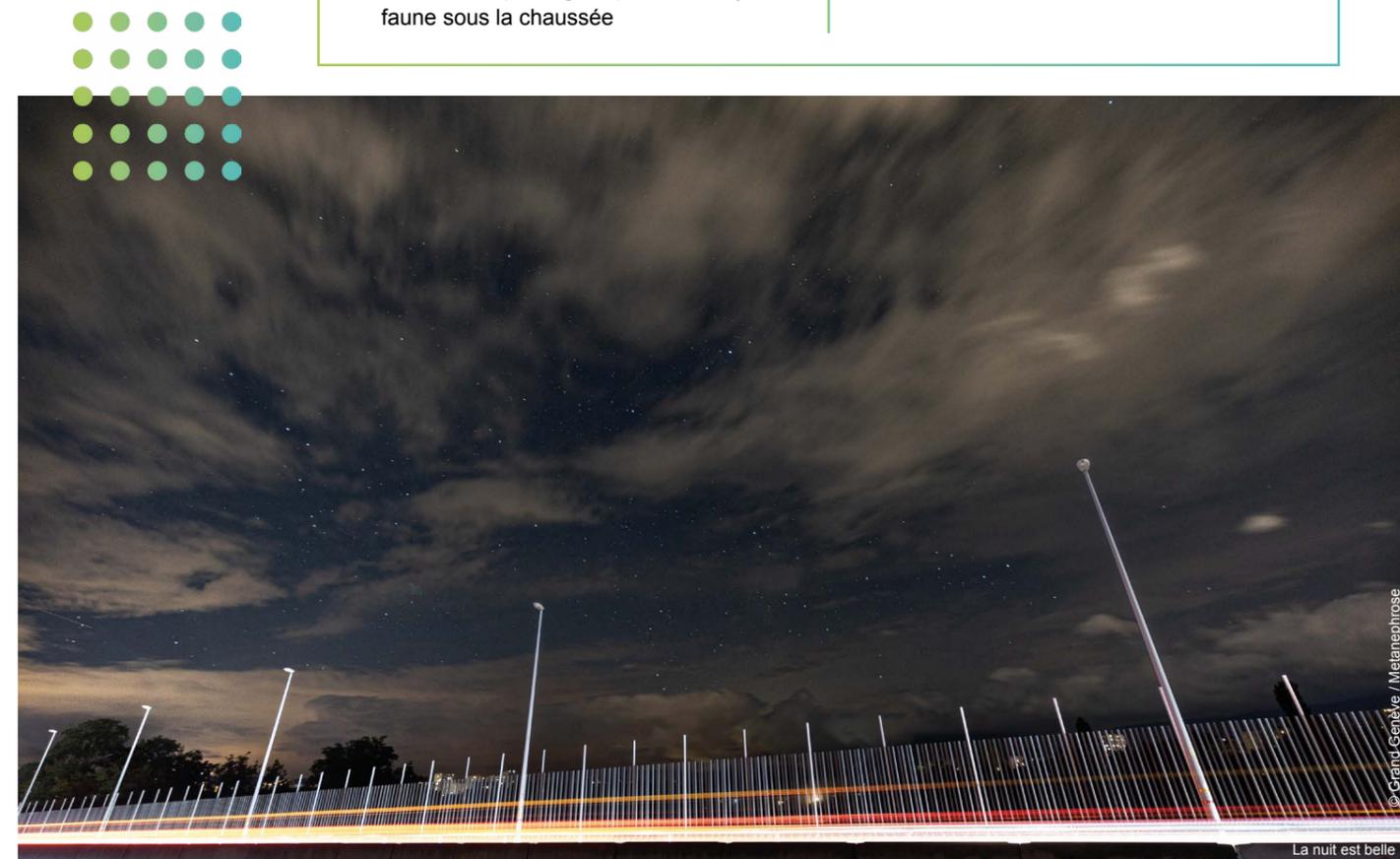
- » 20'000 m²

Espaces publics, parc, écoles et biotopes

- » 3 grands étangs
- » 5 cours d'écoles renaturées
- » 1 parc renaturé

Mise en réseau et compensation écologique

- » 5'000 m² de haies exotiques renaturées
- » 5'000 m² de bords de route réensauvagés
- » 100% de l'infrastructure écologique cantonale existante exempte de sources lumineuses



© Grand Genève / Melanephrose

La nuit est belle



© Loïs Von Stebenhthal

•••
•••
•••

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. Ressources : préserver, restaurer et partager

La bonne prise en compte des services délivrés par les ressources naturelles et culturelles est indispensable au fonctionnement et à la vitalité d'un territoire. Depuis le début du siècle, les autorités cantonales se sont employées à définir de nombreuses stratégies et plans d'action concernant ces ressources. Toutefois, une compréhension systémique des échanges (pertes, gains, équilibres dynamiques) est essentielle pour piloter notre région. Plusieurs ressources connaissant des flux par-dessus la frontière, il est nécessaire d'envisager une approche par bassins-versants ou en considérant l'échelle du Grand Genève. Dès lors, le DT estime nécessaire de répondre à ce constat d'ici à la fin de la présente législature en mettant l'accent sur trois niveaux d'action : préserver, restaurer, partager.

Préserver induit de dégager une bonne connaissance des ressources (notamment eau, air, sols, biodiversité, paysage, forêts, arbres, patrimoine bâti et sites archéologiques) et de leurs cycles de vie.

Restaurer invite à déterminer quels espaces ou quels objets du territoire sont appelés à recouvrer des fonctionnalités nécessaires pour la santé de l'entier du territoire.

Partager implique une gestion durable basée sur l'intérêt du capital des ressources et sur une économie circulaire veillant à limiter les importations de matière (énergie grise, eau, empreinte CO₂, etc.)

Concrètement, le DT, par ses offices en charge des politiques concernées (OCEV, OCEau, OCAN, OPS) poursuit la mise en œuvre des études de base et inventaires nécessaires à une meilleure

compréhension des stocks de ressources disponibles et au degré d'auto-suffisance du système. Il définit les espaces et sites nécessitant une conservation ou une restauration (régénération, renaturation) permettant de préserver l'identité et de redonner de la fonctionnalité à tout le territoire. Enfin, il poursuit avec les filières concernées l'optimisation de la régulation et de la distribution des ressources naturelles. Pour cela, **l'idée de profiter des capacités prédictives d'un jumeau numérique des ressources mérite d'être développée.** En matière de gestion des déchets, un nouveau cadre réglementaire et un accompagnement ciblé sont mis en place. Les déchets à la source sont diminués, leur tri et leur valorisation sont améliorés et ils sont éliminés sur le territoire. L'Etat, les communes et les institutions publiques autonomes jouent un rôle exemplaire.

Que ce soit à travers l'établissement ou la révision des stratégies et plans d'actions sectoriels, par le biais des démarches de planifications territoriales (VTT, PDCn) ou encore par des programmes (convention avec la Confédération dans le domaine du paysage et de la culture du bâti) et des projets concrets (tels que fouilles archéologiques, inventaires architecturaux, espaces publics, renaturation de cours d'eau, etc.), le DT œuvre de façon transversale à un aménagement territorial de qualité, adapté aux changements climatiques. C'est le cas notamment au travers de la mise en œuvre des PL d'investissement liés à la transition écologique (agriculture, arbres et infrastructure écologique).

DÉCHETS
530
KG/HAB/AN
EN 2030



© Loris von Siebenthal



© Office du patrimoine et des sites_YDelemonthey

CO du Marais

2. Assainir le parc bâti

L'assainissement du parc bâti genevois est une pièce maitresse de la politique cantonale de protection du climat et constitue à ce titre l'axe 1 du Plan climat cantonal. La rénovation du parc bâti, comprise comme un acte de transformation adaptative et raisonnée de l'existant, est un pilier de l'assainissement du bâti. Fondée sur une double approche incitative et régulatrice, la politique de rénovation du parc bâti cherche à établir un diagnostic global associant la compréhension des enjeux énergétiques des bâtiments (audit énergétique) au respect des qualités patrimoniales (étude historique) en prenant en considération les usages et modes de vie des habitants. En effet, la transition énergétique ne saurait se réduire à l'emballage des façades, au remplacement des fenêtres et au saupoudrage de panneaux solaires en toiture, en faisant fi des qualités architecturales d'un édifice. Pour concilier la culture du bâti et les économies d'énergie, il est essentiel de développer des approches mesurées, innovantes et durables. Le renouvellement intelligent et raisonné des installations techniques sous l'angle de la durabilité accompagne ainsi ce mouvement d'assainissement du parc bâti.

CONCILIER
LA CULTURE
DU BÂTI
ET LES
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Concrètement, le DT poursuit la mise en œuvre des mesures afin de soutenir la dynamique de rénovation du parc bâti. En parallèle, il ambitionne d'évaluer courant 2024 **un nouveau standard de**

haute performance énergétique pour les objets patrimoniaux (HPE-Patrimoine). Ce dernier permettra d'ouvrir la voie aux instruments incitatifs mis à disposition par l'Etat et de reconnaître la valeur patrimoniale et un usage approprié comme étant des acteurs positifs pour la transition énergétique.

L'Etat propriétaire met en œuvre l'ambitieux programme de transition écologique des bâtiments publics, doté d'un crédit d'un milliard de francs. Les investissements prévus pour répondre aux objectifs de la loi sur l'énergie et du Plan climat cantonal se concrétiseront avec des actions de sobriété énergétique, de substitution énergétique, de diminution de l'indice de dépense de chaleur (IDC) ainsi qu'avec des opérations dans d'autres domaines de la transition écologique. L'amélioration de la performance écologique se décline à travers des interventions de rénovation globale, partielle et ponctuelle par lot technique, mais aussi d'optimisation et de suivi énergétique. En parallèle, les études et chantiers d'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façades des bâtiments publics se poursuivent.

Tandis que de nombreux chantiers sont déjà en cours comme les Archives d'Etat à l'Arsenal, Uni Bastions ou encore le collège Rousseau, les années qui viennent verront l'ouverture de centaines de chantiers, à commencer par les collèges Voltaire et de Saussure en 2024.

3. Plan climat cantonal : mise en oeuvre

Dans un contexte d'urgence climatique décrétée en 2019 par le Conseil d'Etat, le Plan climat cantonal fixe le cadre de l'action publique ainsi que les objectifs stratégiques pour adapter le territoire aux changements climatiques et réduire les émissions cantonales de gaz à effet de serre de 60% en 2030 par rapport à 1990 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Le Plan climat cantonal est un document d'orientation dont la mise en oeuvre concerne l'ensemble des politiques publiques. Les mesures à réaliser ainsi que les objectifs chiffrés font l'objet d'un suivi en continu. Le nouveau plan de mesures 2024-2028 devrait permettre d'atteindre 70% des objectifs prévus d'ici à 2030.

2028
- 42%
DE GES

Parmi les réalisations, un outil d'aide à la décision sera développé pour prioriser les investissements selon des critères de transition écologique et climatique.

La VTT 2050, finalisée en 2024, propose un cadre stratégique commun en matière de politiques publiques à incidence spatiale entre tous les acteurs de l'agglomération. Cette vision sera ensuite déclinée en un nouveau PDCn ainsi que dans les prochains projets d'agglomération.

La promotion et l'incitation aux changements de comportements du grand public occuperont également une place importante au travers d'une campagne de communication. Cette campagne pluriannuelle incarne la transition écologique de manière positive, ludique et attractive en vue d'obtenir une adhésion populaire. Elle propose des actions concrètes à mettre en oeuvre localement en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans le domaine de l'adaptation du territoire aux changements climatiques et de la lutte contre les îlots de chaleur, les analyses climatiques sont encouragées pour les projets urbains d'importance et basées notamment sur un outil d'analyse climatique à la demande. Cet outil permet de simuler différentes variantes d'aménagement du territoire afin de les optimiser sous l'angle de l'impact climatique et d'anticiper les conséquences des changements à venir. L'empreinte carbone de ces projets sera également évaluée afin de la réduire au maximum. Les expérimentations menées dans le cadre du projet des Cherpines ou encore du projet Recréation seront étendues.

Enfin l'accélération de la rénovation des bâtiments du parc de l'Etat ou encore la mise en place de plans de mobilité pour le personnel permettra de réduire l'empreinte carbone des activités de l'administration cantonale et de renforcer son rôle d'exemplarité.

4. Développer un système alimentaire durable

Le système alimentaire, c'est la manière dont la société s'organise dans le temps et l'espace pour obtenir et consommer sa nourriture; il diffère d'un territoire à un autre en fonction des besoins et valeurs des acteurs et des ressources à disposition.

Le DT contribue au développement d'un système alimentaire durable afin de répondre au défi de l'alimentation, responsable de 30% des gaz à effet de serre de la Suisse. Le DT renforce dans ce but la transversalité avec les départements de la santé,

de la cohésion sociale et de l'économie. Privilégier des circuits courts et des produits locaux stimule une alimentation saine à faible impact environnemental qui favorise l'économie locale et contribue à limiter les causes du réchauffement climatique.

Comment, où et quoi produire? Ce sont des questions étroitement liées aux spécificités locales, au type de sol, au relief, à la disponibilité en eau, au paysage, ainsi qu'aux infrastructures, aux investissements et à la force de travail de chaque famille paysanne. La politique agricole et alimentaire, aujourd'hui véhiculée par le cadre fédéral, doit se décliner à l'échelle plus locale, en tenant compte des particularités, pour développer les liens entre les paysannes et les paysans et les autorités publiques locales. L'association ma-terre, qui sensibilise divers publics aux enjeux alimentaires, et l'office de promotion des produits agricoles genevois (OPAGE), qui promeut les produits certifiés

Genève Région Terre Avenir (GRTA), contribuent en ce sens à mieux faire connaître l'agriculture locale et ses produits. L'objectif consiste à favoriser la relocalisation des filières alimentaires durables et rémunératrices, de faciliter l'accessibilité des produits locaux et d'augmenter de fait la consommation de produits GRTA.



INDICATEURS :

Part de produits certifiés GRTA consommés à Genève

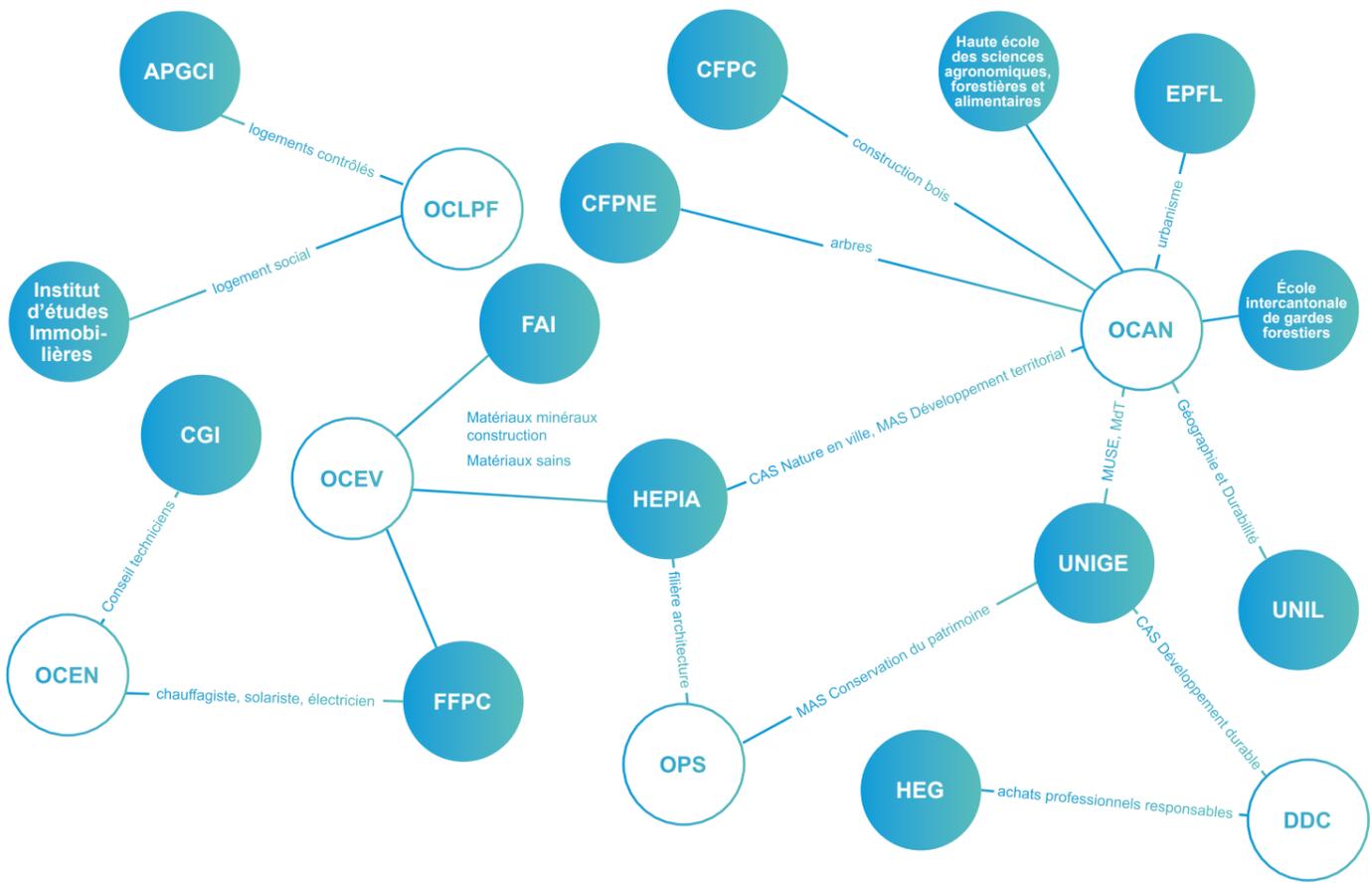
2020: 50%
2030: 60%
2050: 70%

Dans cette optique, il s'agit de poursuivre l'expérimentation du Vallon de l'Aire en y intégrant le concept d'un contrat nourricier territorial.

Six communes, trois offices du DT (OCAN-OCEau-OU), une vingtaine d'agriculteurs et une représentation de la société civile au travers d'associations développent conjointement une image directrice du Vallon de l'Aire. Cette dernière trace les grands principes permettant d'assurer l'ensemble des fonctions de ce territoire.

Fort de ces principes structurants, il s'agit désormais d'expérimenter des manières de produire en adéquation avec les valeurs, les ressources et les besoins territoriaux. Cette législature vise l'établissement d'un contrat pilote entre la production locale, le DT et les communes concernées, afin de poser les bases d'une politique alimentaire cantonale et communale.





5. Former les acteurs indispensables à la transition écologique

Pour accompagner la transition écologique, il est indispensable de sensibiliser et former les acteurs à la dynamique de transition. Considérant le périmètre très large de ces acteurs, le DT envisage la promotion de la formation auprès de différents publics cibles. Principalement, cette thématique se déploie sur deux axes principaux, à savoir les acteurs externes et les acteurs internes à l'Etat.

Parmi les acteurs externes, le premier groupe cible regroupe des catégories de la population pour lesquelles sensibilisation et formation s'entremêlent. Ainsi, dans les écoles, il s'agit de concrétiser la transition écologique au sein de différentes filières. Le renforcement des collaborations interdépartementales existantes permettra de construire une vision commune au DIP et au DT et d'enclencher les actions nécessaires à l'atteinte d'objectifs partagés à l'instar de la démarche ZIBAY ECOPARC pour la sensibilisation à l'écologie industrielle. A titre de pilote, le DT ambitionne, en collaboration avec le DIP, **d'utiliser le moment des projets de rénovations énergétiques ou des préaux dans les écoles** pour engager une démarche pédagogique complète avec les élèves, permettant de les sensibiliser à de nombreux domaines de la transition écologique (matériaux, recyclage, arborisation, sols, patrimoine bâti, etc.), tout en participant concrètement au projet de rénovation de leur établissement. Les professionnels constituent un second groupe cible qu'il conviendra de former sur l'évolution des pratiques (par exemple, évolutions des métiers de la construction, de l'énergie et in-

terventions sur l'existant). A ce sujet, sur le schéma de formations qui ont déjà été créées et mises en œuvre en partenariat avec des faitières et le milieu académique (comme la formation sur le recyclage des matériaux minéraux dans la construction dans le cadre du programme ECOMAT^{GE} ou GE RENOVE pour l'accompagnement de projets énergétiques), l'offre de formation s'étoffe et s'étend à d'autres thématiques de la construction durable pour assurer l'accompagnement des professionnels sur les enjeux de la transition.

Enfin, plus généralement, le grand public est sensibilisé sur les thématiques pour lesquelles les changements de comportements sont essentiels en matière de transition écologique (éco-gestes, tri et réduction des déchets, économie d'énergie, utilisation rationnelle de l'eau, préservation de la biodiversité, etc.) notamment via la campagne sur le plan climat.

A l'interne de l'Etat également, le DT s'engage à former les collaborateurs sur la transition écologique. Un module de sensibilisation a vu le jour à l'initiative de l'OCEV. Il sera prochainement proposé par l'office du personnel de l'Etat (OPE) dans son catalogue de formation. Au niveau du DT, la séance d'accueil des nouveaux collaborateurs et collaboratrices est l'occasion d'affirmer le rôle exemplaire de l'Etat et en particulier du DT sur ces questions, et donc de promouvoir les bonnes pratiques professionnelles en la matière. Enfin, grâce aux éco-défis, le DT continue de proposer des actions pour sensibiliser et mobiliser le personnel de l'Etat de Genève.





**DÉLIVRER
UN SERVICE
PUBLIC DE
QUALITÉ**

1. Renforcer le lien Etat – administrés

Dans un contexte de croissance urbaine et de préservation des ressources, le DT entend renforcer le lien entre ses services et les administrés. Cette collaboration accrue revêt une importance capitale pour une adhésion commune à la culture du bâti en vue d'une gestion durable de l'aménagement et de la construction du territoire, intégrant les enjeux climatiques, notamment en termes d'empreinte carbone. En favorisant la participation citoyenne et une communication transparente et pédagogique, le DT instaure un dialogue continu et constructif permettant d'anticiper les défis locaux et de garantir des décisions adaptées aux besoins des communautés locales. Voici quelques initiatives illustrant ces démarches.

1. Communication transparente et pédagogique

Le DT renforce la communication sur les grands enjeux du territoire dans une logique de transparence et de pédagogie, pour permettre à la population de se familiariser avec les politiques publiques. Cette dernière est ainsi invitée à s'investir dans les démarches participatives, afin de contribuer à augmenter la qualité des projets. Le DT intensifie l'usage de la plateforme numérique participer.ge.ch en systématisant son utilisation pour tous les projets urbains et territoriaux.

[Participer.ge.ch](https://participer.ge.ch) permet de retrouver l'ensemble des démarches participatives en cours et de faciliter la contribution de toutes et tous en complément des démarches présentielle.

2. Participation citoyenne

La transition écologique représente une évolution profonde de notre société, avec de multiples incertitudes mais aussi des opportunités nombreuses. De telles transformations doivent s'appuyer sur une implication importante et régulière des habitantes et des habitants de la région qui seront des vecteurs d'accélération de la transition écologique.

Le DT s'engage à renforcer la participation citoyenne dans les projets urbains et à la développer dans les démarches de planification territoriale, notamment dans la continuité de ce qui a été proposé pour l'élaboration de la VTT et qui pourra être repris pour la révision du PDCn. Enfin, le DT poursuit son implication, aux côtés d'autres acteurs, pour développer la participation démocratique et il soutient les expérimentations en la matière.

3. Information du territoire

Renforcer le développement de plateformes en ligne, telles que le SITG, permettant aux citoyennes et citoyens d'accéder à des informations sur la gestion du territoire et les projets urbains en cours. Cette transparence renforcée favorise la compréhension des décisions de planification, encourageant ainsi une participation plus éclairée de la population. Le DT a aussi l'objectif de mettre en ligne une plateforme interactive en 2024, favorisant les consultations publiques et leurs retours sur des projets d'aménagement majeurs.

4. Utilisation des sciences comportementales

Les engagements forts pris en matière de transition écologique – notamment la réduction des émissions de CO₂ – ne pourront se concrétiser sans de profonds changements dans les comportements et les habitudes de chaque citoyenne et citoyen. Dans ce contexte, la prise en compte du facteur humain permet de mieux comprendre les mécanismes de décisions des personnes, et ainsi de concevoir des solutions plus adaptées et plus efficaces. En complément des méthodes et des outils usuellement utilisés (information, incitation, interdiction), l'utilisation des sciences cognitives et comportementales sera utile pour apporter un soutien à la conception de nos actions départementales. Le partenariat avec l'Université de Genève sera donc renforcé.



Séance de concertation Chapelle-Gui à Lancy

2. Le DT : un employeur attractif et exemplaire

Le DT a pour ambition et objectif de devenir un employeur attractif et exemplaire incarnant les valeurs essentielles du respect, de l'engagement et de l'innovation. La direction des ressources humaines (DRH) continue d'œuvrer pour créer et maintenir un environnement de travail où les personnes se sentent fières de faire partie du DT en étant valorisées et encouragées à se développer.

En créant sa propre marque employeur, **le DT participe aux forums emplois ainsi qu'aux journées portes ouvertes et renforce les partenariats avec les écoles spécialisées et centres de formations.**

Le DT est aussi amené à préparer la relève de demain en attirant de nouveaux talents, tout en mobilisant et en développant les compétences internes.

Le DT développe sa culture départementale en s'imprégnant des valeurs du service public qui sont l'impartialité, la disponibilité et l'intégrité ainsi que des valeurs de la DRH qui sont l'esprit d'équipe, la transparence et le plaisir.

Dans un contexte de transition écologique, énergétique, numérique et démographique, l'enjeu du DT est aussi d'identifier, d'adapter et de développer les compétences des métiers de demain. C'est ainsi que le département pourra porter et répondre à ses différentes missions.



3. Poursuivre la transformation numérique responsable

La transformation numérique représente un enjeu stratégique pour le DT, qui implique l'amélioration du service aux citoyens et citoyennes au travers de l'accès aux prestations en ligne, de l'automatisation et de la simplification des processus et de l'utilisation de nouvelles technologies numériques dans un environnement informatique intégré, sécurisé, inclusif, éthique et durable. Elle doit également permettre une amélioration du pilotage des politiques publiques liées au territoire, notamment par les données. Pendant cette législature, il s'agit de poursuivre trois objectifs qui s'articulent autour de la numérisation, du partage des données du territoire et des conditions cadres en faveur du numérique.

OBJECTIF 1 : compléter la numérisation et rationalisation des systèmes d'information métiers du DT.

MESURES CLÉS

- » Réaliser au moins 5 projets de loi de SI métiers des politiques publiques départementales : 80% horizon 2028.
- » Déployer le portail DT permettant une plus grande maîtrise dans la gestion transversale des données liées aux prestations métiers et renforçant l'échange et la mutualisation : 100% à horizon 2026.

OBJECTIF 2 : mettre en place les moyens pour inventorier, connaître, adapter, expérimenter et partager les données du territoire.

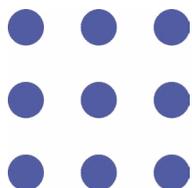
MESURES CLÉS

- » Réaliser 60% de la stratégie géoinformation.
- » Mettre en œuvre au moins 2 jumeaux numériques du territoire sectoriels, d'ici fin 2028.
- » Initier des expérimentations et réaliser au moins 3 projets prospectifs transversaux dans chaque thématique du territoire, d'ici 2028.

OBJECTIF 3 : renforcer la connaissance et la culture du numérique au niveau des acteurs du territoire.

MESURES CLÉS

- » Mettre en place une culture et une gouvernance de la donnée à échelle transversale du DT ainsi qu'au sein des métiers : 100% horizon 2026.
- » Accompagner la transformation numérique des acteurs externes en lien avec les projets de loi SI métiers : 100% horizon 2028.
- » Mettre en place l'automatisation des processus métiers par le déploiement d'outils génériques de type low code/no code au sein des offices : 100% horizon 2027.



**POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE**

www.ge.ch